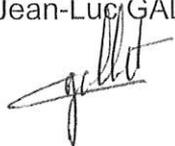


<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 01/08/2023 Nombre de conseillers en exercice :13 .. Présents : 11...</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>SEANCE DU 5 Septembre 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le mardi 5 septembre à 19 H30, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : LIAGRE Bruno, REIGNER Audren, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, GALLET Jean-Luc, AUBERT Nicolas.</p> <p>Excusé : Pouvoir de ACIER Jean-Marie à SAVATON Régis</p> <p>Absent : AOUATE Jérôme,</p> <p>Secrétaire : GALLET Jean-Luc</p>
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Détermination du nombre d'adjoint</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 06/09/2023 ; et de la publication le 06/09/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vu la démission des fonctions d'adjoint au Maire, tout en conservant son mandat de conseiller de M. Jean-Marie ACIER en date du 9 Mai 2023 ; - Vu la démission des fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal en date du 5 juin 2023 de Mme Juliette BIGOT-BOURDIER ; - Vu la démission des fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal en date du 5 juin 2023 de M. Hervé BERTHON, - Vu la délibération N° 2023/06N1 en date du 09 juin 2023 déterminant le nombre d'adjoint - Vu Le jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 11 Août 2023 annulant l'élection des 3 adjoints selon l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, - Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, <p>Le maire propose l'élection d'un seul adjoint sans élections complémentaires préalables.</p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide la création d'un poste d'adjoint au Maire
	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p>   <p style="text-align: right;">Le secrétaire Jean-Luc GALLET</p> 

AR Prefecture

086-218600443-20230905-202309N1-DE
 Reçu le 06/09/2023